



Mairie de Presles-en-Brie
DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS
CANTON DE FONTENAY-TRESIGNY

Envoyé en préfecture le 18/06/2026

Reçu en préfecture le 18/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 077-267701522-20260601-2026_06_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Séance du 1^{er} juin 2026

Nombre de Membres : 17

En exercice : 17

Présents : 12

Excusés : 5

Procurations : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le PREMIER JUIN à DIX HUIT HEURES TRENTE, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Presles-en-Brie, s'est réunis Salle du Conseil Municipal, dûment convoqué, conformément aux Articles L.2121.10, L.2121-12 du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de M. Yoann COSSEVE, président.

ETAIENT PRÉSENTS : Gracinda ALVES – Chantal BONNIN – Florence BONNY - Sandrine DESFORGES – Nathalie DÉSIRÉ – Isabelle DUVAL – Soufya GANA – Paule GRIZARD – Laurence HARDOUIN – Sophie MINIL – Gaelle RETAILLEAU ;

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Philippe BERTRAM – Lydia JENTGEN – Daniel LANDRY - Myriam PETILLION – Christiane VERIN.

PROCURATIONS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle DUVAL

**SEANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DU 1^{er} JUIN 2026**

Délibération n°2026_06_02

Objet : Election d'un vice-président ou d'une vice-présidente du CCAS.

Vu :

- le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-18 et suivants ;
- la délibération n° 2026_05_36 du Conseil Municipal en date du 6 mai 2026 portant élection des membres élus du Conseil d'Administration du CCAS ;
- l'arrêté du Maire n° 2026_044 du 12 mai 2026 portant nomination des membres nommés du Conseil d'Administration du CCAS ;

Considérant :

Que le Conseil d'Administration du CCAS doit élire en son sein un Vice-Président ou une Vice-Présidente chargé(e) d'exercer les fonctions de président en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, Président du CCAS.

Le Président invite les membres à présenter leur candidature.

Candidat(e) déclaré(e) :

- Mme Isabelle DUVAL

Il est procédé au vote.

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 12
- Suffrages exprimés : 12
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Voix obtenues par Mme Isabelle DUVAL : 12

Décision :

Le Conseil d'Administration, après avoir procédé au vote,

ÉLIT Mme Isabelle DUVAL en qualité de Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Presles-en-Brie.

La présente délibération sera transmise aux services compétents et inscrite au registre des délibérations du CCAS.

Presles-en-Brie, le 17 juin 2026



Le Président du C.C.A.S.

Yoann COSSEVE

2026_06_02 – Election d'un Vice-président ou d'une vice-présidente du CCAS

Délai et voie de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de Presles-en-Brie, d'un recours contentieux adressé au tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire.